

COPIES : A. DESBORDES, Ph MORLOT, E. ROUSSEL, C. CASTELA,
P. LAHACHE, I. MAQUAIRE, G. VIARD, S. THIEBAUT, L. DIDIER-MOUGIN

VILLE DE PULNOY
CR N°2018-12 SA/MCC

Réunion Conseil Municipal du 5 février 2018

Etaients présents : MM PICCOLI NICOLA ANDRÉ PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ
DUSSIAUX PELTIER BADER ROYER LAGO WEHRLÉN CASTELA SIMON JEANDEL
ZIETERSKI JACOB GAUCHÉ MARCHAL-BATT MASSON PIGNOT DEBELLEMANIERE
DEVITERNE HAUSERMANN CHIARAMIDA ENEL

Absente : M. AMOUROUX

Secrétaire : S. PIGNOT

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2017 : pas d'observation.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : pas d'observation

1) Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

Le Maire rappelle les obligations réglementaires quant au contenu du ROB.

G. NICOLA énonce les grandes parties qui seront exposées dans le diaporama.

Selon G. ROYER, dans la partie « zone euro », il conviendrait d'écrire qu'en 2017, la croissance « DEVAIT avoisiner les 2,2% en 2017 » au lieu de « DEVRAIT avoisiner les 2,2% en 2017 ».

G. NICOLA répond que lors de la rédaction du ROB, le taux de croissance définitif de 2017 n'était pas connu.

G. ROYER explique que l'évolution du ratio des dépenses réelles de fonctionnement rapportées à la population officielle INSEE entre 2015 et 2016 est de 4,31%. Pourtant, ce même ratio rapporté à la population réelle, celle que l'on connaît avec la construction des logements aux résidences vertes, est de 3,51%. Donc le ratio est inférieur.

Le Maire remercie G. ROYER de cette intervention, car il faut garder à l'esprit que la commune dispose désormais d'un quart de territoire en plus, donc des dépenses supplémentaires sur le moment, alors que les recettes sont perçues avec un décalage dans le temps.

G. ROYER explique que les emprunts représentent 20% du montant total des dépenses d'investissement. Par les temps qui courent, engager 2 millions d'investissement avec seulement 20% d'emprunts est remarquable. G. ROYER félicite l'équipe pour ce résultat.

G. NICOLA pose 3 questions à soumettre au conseil :

- faut-il équiper les écoles maternelles de tablettes numériques, comme le demandent les enseignants ?

- faut-il prévoir la 2^{ème} partie des travaux de réhabilitation du centre socio-culturel ? Les prévisions budgétaires pluriannuelles intègrent la 1^{ère} partie, pour un montant de 250 000 €, correspondant à la réfection de la toiture. La 2^{ème} partie concerne des travaux de menuiseries et d'embellissement destinés à améliorer le confort énergétique et acoustique de la salle, pour un montant de 700 000 €.

- faut-il maintenir l'abattement général à la base de 10% sur la taxe d'habitation ?

Concernant la 1^{ère} question, le Maire précise que les écoles sont globalement bien équipées : TBI dans toutes les classes d'élémentaires et classes mobiles dans les maternelles. Nous nous étions engagés à répondre au nouveau plan numérique, notamment par l'achat de tablettes, mais fin 2017, le Ministre de l'Education Nationale a annoncé que les tablettes ne devaient pas être mises à disposition des élèves de moins de 7 ans. Donc nous ne souhaitons pas engager des dépenses face à l'incertitude actuelle. Il y a aujourd'hui deux discours contradictoires : celui de l'inspecteur de circonscription pour qui les tablettes sont indispensables, et celui du Ministre pour qui les tablettes sont à proscrire pour les élèves de moins de 7 ans. Les crédits inscrits pour 2018 dans les prévisions budgétaires pluriannuelles d'un montant de 10 000 € comprennent stricto sensu les tablettes mais pas les équipements annexes tels que les bornes wifi, sachant que les enseignants demandent une borne par classe pour pouvoir activer et désactiver à la demande.

M. OGIEZ précise qu'il existe une grande incertitude sur les technologies du wifi dans les années à venir.

Pour A. ANDRÉ, nous sommes face à un vrai problème idéologique. Marc Zuckerberg a annoncé scolariser ses enfants dans les écoles non-équipées de tablettes. L'animateur TICE et l'inspecteur de l'éducation nationale sont pour. Nous nous étions engagés en 2016 à investir dans ces équipements en 2018. Nous avons eu un engagement fort vis-à-vis des enseignants.

Pour D. DEVITERNE c'est une position délicate. La position pourrait être prise par la Métropole ?

A. ANDRÉ répond que beaucoup d'écoles de l'agglomération ont commencé à s'équiper. A Pulnoy, nous étions en avance avec l'achat de netbooks mais aujourd'hui, nous avons pris du retard.

Le Maire rappelle à D. DEVITERNE que les écoles de Pulnoy ne sont pas infogérées par le Grand Nancy.

G. ROYER propose d'interroger le Ministère de l'Education Nationale.

P. LAGO n'est pas favorable à l'équipement en tablettes des écoles maternelles, d'autres préoccupations étant plus importantes. Les enfants sont déjà beaucoup confrontés au numérique chez eux. PL a du mal à voir l'intérêt, cela risque de les isoler ou de supprimer le manuel. On peut pousser sur tout mais il ne faut pas oublier que ce sont des enfants en bas âge avec des préoccupations d'enfants. Il vaut mieux investir sur les classes supérieures.

D. DEVITERNE adhère à ce point de vue. Ces tablettes ne sont pas une priorité. La priorité est l'adaptation du milieu scolaire au milieu familial. Il peut y avoir un décalage selon le niveau familial. L'école peut permettre à de enfants qui n'ont pas accès aux tablettes d'y avoir accès.

Pour P. LAGO il faut arrêter de vouloir que l'école se plie à la famille et plutôt faire en sorte que la famille se plie à l'école. Si on veut supprimer les inégalités, on habille les enfants de la même manière. Il faut remettre l'éducation au centre et non pas les outils.

Concernant le wifi, S. PIGNOT précise que si l'on prend la norme à jour au moment de la commande on sera tranquille pour 3 à 5 ans.

Le Maire rappelle que les crédits d'investissement sont inscrits dans les pluriannuelles. On prend acte que les enseignants sont en demande. Il faudrait un débat entre les enseignants et les parents pour faire part des dangers. La modernisation n'est pas sans danger. La question sera posée au gouvernement via la députée.

Concernant le centre socio-culturel, le Maire rappelle que la 1^{ère} tranche des travaux, qui concernent la toiture, est estimée à 250 000 €. La 2^{ème} tranche, d'un montant de 750 000 €, concerne des travaux acoustiques et d'embellissement. La question est : faut-il faire une pause budgétaire avant d'engager cette 2^{ème} tranche ?

G. ROYER dit que la toiture a 30 ans et qu'elle doit être refaite. Reste à savoir quelles sont les économies d'énergie qui seront engendrées.

F. PERROLLAZ répond que les mesures faites sur la toiture montrent une déperdition de chaleur de 30%. Ces 30% seront récupérés.

D. DEVITERNE pense qu'il faut profiter des travaux de toiture pour réaliser tout le reste. La toiture et l'acoustique vont ensemble.

A. ANDRÉ ajoute que beaucoup d'associations organisent des spectacles musicaux et théâtraux. Elles ont besoin d'une acoustique de qualité pour ces animations.

D. ZIETERSKI ajoute que le centre socio est la vitrine de Pulnoy donc qu'il serait souhaitable d'avoir quelque chose de neuf.

P. LAGO confirme que la 2^{ème} tranche doit être faite dans la foulée. Le centre socio est un lieu pour la population. La population se développant, on peut penser que les manifestations vont aussi se développer. De plus, avoir une belle salle permet aussi d'attirer des intérêts extérieurs.

V. BADER ajoute qu'une salle rénovée pourrait être très utile aux écoles. L'école de la moissonnerie a dû renoncer à organiser du théâtre en raison des problèmes de son.

L. WEHRLÉN pense qu'on pourrait en profiter pour réaliser une extension.

Le Maire répond que ce ne serait plus du tout le même budget. L'extension pourra se faire après.

N. HOUDRY dit que tout le monde est d'accord sur l'utilité de ces travaux, la vraie question étant financière.

G. NICOLA rappelle que l'ensemble des travaux (environ 900 000 €) serait financé par un emprunt de 600 000 € et 150 000 € d'autofinancement.

Concernant le maintien ou non de l'abattement général à la base de 10% de la taxe d'habitation, G. ROYER rappelle l'historique : la mise en place de cet abattement est liée à l'histoire de la fiscalité. C'était un moyen de faire baisser la pression fiscale sur les ménages.

Le Maire rappelle que les ménages vont être exonérés progressivement.

G. NICOLA précise que le dégrèvement se fera par tiers en fonction des revenus des ménages. La compensation de l'Etat vers les collectivités se fera sur la base des recettes de 2017 donc toute augmentation des taux ou toute suppression d'abattement sera à la charge des ménages.

D. ZIETERSKI demande combien représentent 10% en moyenne pour un ménage.

G. NICOLA répond qu'en moyenne la suppression de l'abattement engendrera une augmentation d'environ 40 € par ménage et par an.

G. NICOLA insiste sur le fait que toute modification du taux ou d'un abattement sera à la charge des ménages.

Vote : 4 abstentions (D. DEVITERNE, P. HAUSERMANN, I. CHIARAMIDA, J. ENEL)

2) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 : demande de subvention pour l'année 2018

G. NICOLA explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

3) Salon du Développement Durable : tarifs pour les exposants dits « commerciaux »

M. PICCOLI précise que le salon pourrait changer de nom.

ML MASSON donne lecture de la délibération.

D. DEVITERNE demande pourquoi le nom devrait être changé.

Le Maire répond que « Salon du développement durable » n'est pas « fun ».

ML MASSON répond que le mot « salon » peut apporter de la confusion pour le public, car cela revêt un caractère professionnel.

Pour D. DEVITERNE, le terme « durable » devrait être gardé.

Vote : à l'unanimité

4) Organisation de la classe verte de l'école élémentaire de la Moissonnerie : tarification aux familles

A. ANDRÉ explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

5) Convention entre la ville de Pulnoy et la Société Française de Radiophonie (SFR) pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie sur le château d'eau

M. OGIEZ explique et donne lecture de la délibération.

M. OGIEZ ne prend pas part au vote.

Vote : à l'unanimité

6) Convention entre la ville de Pulnoy et le Syndicat Intercommunautaire Scolaire (SIS) relative à l'utilisation du gymnase

Le Maire explique que le SIS ne fait pas exception aux recherches d'économies.

N. JACOB donne lecture de la délibération et précise que chaque association devra posséder 2 personnes formées à l'évacuation, mais que ces 2 personnes ne devront pas obligatoirement être présentes. La formation de la 2^{ème} personne sert en cas de défaillance de la 1^{ère}.

G. ROYER demande si les communes partenaires vont contribuer au ½ salaire du gardien désormais non remboursé par le SIS.

N. JACOB répond que les associations utilisatrices sont présentes sans gardien.

Le Maire précise que ces associations peuvent utiliser le gymnase sans gardien, car elles ont des adhérents formés à l'évacuation incendie.

Le Maire fait une aparté sur les fuites de la toiture du gymnase : en 2018 auront lieu des travaux de réparation, mais pas le changement complet de la toiture.

N. JACOB précise que les fuites ont lieu en cas de très fortes pluies. C'est gérable au coup par coup.

Le Maire ajoute qu'une information sera faite aux associations après la délibération concernant la demande du SIS d'avoir 2 personnes formées à l'évacuation incendie.

Vote : à l'unanimité

7) Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018

A. ANDRÉ rappelle l'historique des modifications des rythmes scolaires et lit la délibération.

D. DEVITERNE exprime des regrets quant à ce retour en arrière.

Vote : à l'unanimité

8) Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)

F. PERROLLAZ rappelle que Pulnoy était précurseur en énergie, car ce fut la 1^{ère} commune à signer la convention du Conseiller en Energie Partagé en 2011 avec l'ALEC. L'ALEC nous accompagne en mutualisant un CEP qui nous aide presque quotidiennement : nous avons pu réaliser 22% d'économie en consommation d'électricité et 14% en consommation de gaz. Entre 2012 et 2016 la part des économies s'est élevée à 4%, car les taxes ont augmenté. De plus, l'ALEC nous a aidé à réaliser 26% d'économies de consommation d'eau sur cette même période. L'ALEC va en 2018 nous permettre de remplir nos obligations dans le domaine de la qualité de l'air intérieur. L'ALEC nous a aidés à obtenir des CEE.

Tout cela pour un montant de 1€ par habitant, soit 4 528 € en 2018.

On peut avoir confiance en l'ALEC.

Le Maire ajoute que l'ALEC nous accompagne actuellement dans le montage des dossiers pour obtenir des subventions concernant les économies d'énergie dans le cadre de la réhabilitation de la maison des jeunes.

Pour G. ROYER on ne peut que se féliciter des relations avec l'ALEC dont l'équipe est composée de jeunes techniciens dynamiques.

Le Maire rappelle la présence récente de l'ALEC lors de balades thermiques.

V. BADER ajoute que l'ALEC était également présente au printemps des seniors et des générations.

Vote : à l'unanimité

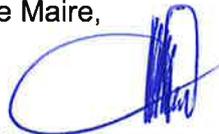
9) Demande de mise à disposition de la salle Roger Galmiche par l'association Festival « Nancy Voix du Monde » pour l'organisation d'un loto le samedi 17 février 2018

D. PELTIER explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

F. PERROLLAZ présente le projet de la maison des jeunes et son plan de financement. Le Maire précise que le déménagement va bientôt commencer, les jeunes vont se réfugier dans la salle Galmiche.

Avant de clore la séance, le Maire remercie les 2 personnes du service financier, ainsi que G. NICOLA pour le travail sur le ROB.

P/ Le Maire,

Michelle PICCOLI



Fait à Pulnoy, le 23 février 2018

Le secrétaire de séance,

Sébastien PIGNOT

